



Participation à la vie du club, mode d'emploi

Le club a besoin de fonds pour exister et permettre à tous les joueurs de pratiquer leur activité dans les meilleures conditions. Ces aides peuvent être sous forme de subventions (Mairie, OMS, ...), mais elles sont insuffisantes pour permettre au club de fonctionner. Il lui faut donc trouver d'autres sources pour faire « rentrer » de l'argent dans ses caisses. Tout au long de la saison, le club va mettre en place des animations plus ou moins lourdes pour parvenir à ce but (Vente de chocolats, thé dansant, buvette, lotos, tombolas, ...). Pour que ces animations soient « rentables » il lui faut l'aide, l'appui, le soutien de tous : joueurs comme parents. Il propose aussi des produits à la vente (boutique du club) et du sponsoring (panneaux dans la salle, publicité internet, ballon de match, équipement de match...).

Tout ceci, c'est aussi la vie (et parfois la survie) du club. Au début de la saison, le club demande à chaque licencié 1 chèque de participation de 50€, correspondant à sa participation à la vie du club.

- **Pourquoi ce chèque ?**

Depuis maintenant quelques saisons nous avons constaté un changement d'attitude et de mentalité. Lorsque vous prenez une licence dans notre club, vous n'achetez pas un service... malheureusement la société actuelle nous formate à croire le contraire et pour bon nombre, vous venez simplement consommer de l'activité basket, alors que la vie du Club ce n'est pas que ça.

Ce chèque est le garant de votre investissement lors des manifestations organisées par le club. (comme le chèque de caution (déplacements + équipements) est le garant de votre investissement à la vie de votre équipe).

A chaque « action » organisée par le club où nous vous solliciterons pour acheter ou vendre des services ou produits, un récapitulatif sera établie pour vérifier la participation de chacun.

- **Comment récupérer mon chèque ?**

Si vous avez pris part à au moins 1 action de la liste suivante ou si vous êtes ou avez trouvé un sponsor pour le club, votre chèque vous est restitué lors de l'assemblée générale du Club (ou détruit si vous n'assistez pas à l'AG). Un planning des manifestations organisées vous sera communiqué en début de saison.

- Vente de chocolats (commande minimum 20 €)
- Vente d'une grille complète de Tombola
- Vente de 5 tickets pour le repas du club

Dans le cas contraire, votre chèque sera encaissé par le club.

Si chacun fait « un peu » c'est ensemble que nous avançons.